

Attestation sur l'honneur création d'entreprise

SITUATIONS OUVRANT DROIT À DÉBLOCAGE

Numéro d'entreprise : _____ Numéro de compte : _____

JE SOUSSIGNÉ(E), M, M^{ME} (1)
atteste sur l'honneur (selon votre projet, cocher soit le cas n°1, soit le cas n°2) :

Cas 1 : statut auto-entrepreneur en cours de création

que la demande de déblocage anticipé transmise à Natixis Interépargne concerne la création d'une entreprise individuelle soumise au statut social et fiscal d'auto-entrepreneur. **Je joins à la présente attestation le récépissé de dépôt de la déclaration d'auto-entrepreneur délivré par le Centre de Formalités des Entreprises.**

Je m'engage, si cette opération est réalisée, à transmettre dès son obtention (et sous un délai maximum de trois mois) à Natixis Interépargne l'attestation Insee délivrant le numéro SIREN au titre de mon statut d'auto-entrepreneur.

Cas 2 entreprise en cours de création

que la demande de déblocage anticipé transmise à Natixis Interépargne concerne la création d'une entreprise industrielle, artisanale commerciale ou agricole [soit à titre individuel⁽²⁾, soit sous forme de société, en exerçant le contrôle de cette société⁽³⁾]. Je joins à la présente attestation le récépissé de l'enregistrement de mon entreprise auprès du Centre de Formalités des Entreprises et le projet de statuts⁽⁴⁾.

Je m'engage, si cette opération est réalisée, à transmettre dès leur obtention (et sous un délai maximum de trois mois) à Natixis Interépargne les pièces justifiant de cette opération, notamment : l'extrait K bis de l'entreprise et les statuts dès la création officielle de l'entreprise.

Quel que soit le cas :

- que cette opération sera réalisée par (selon le cas, renseigner une ou plusieurs cases) :
- moi-même,
 - mes enfants,
 - mon conjoint,
 - la personne qui m'est liée par un pacte civil de solidarité.
- que la somme débloquée sera intégralement utilisée pour financer l'opération mentionnée ci dessus.



Attention

lorsque l'entreprise ou le statut d'auto-entrepreneur est en cours de création, la date de signature de la présente attestation constitue le fait générateur. Les sommes versées postérieurement à cette attestation ne peuvent être débloquées.

Je m'engage, si cette opération n'est pas réalisée, à restituer dans les meilleurs délais, la totalité des fonds. Ils seront réinvestis sur la prochaine valeur de part suivant leur réception par Natixis Interépargne. Les périodes de blocage et l'origine des fonds seront reprises à l'identique (l'éventuel différentiel de valeur de parts entre la date de déblocage et la date de remise des fonds étant à ma charge).

J'ai pris note que si je ne reverse pas ces fonds alors que l'opération ne s'est pas réalisée, ils pourront être requalifiés en salaire ou en produits et plus-values selon l'origine des droits et devront être déclarés à l'IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques).

La présente attestation ainsi que la demande de déblocage jointe, une fois complétées, sont à renvoyer accompagnées de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au traitement de votre dossier.

Pour RAPPEL, la création ou la reprise d'une entreprise n'est pas retenue parmi les cas de déblocage anticipé du PERCO.

Date : / / 20.....

Signature :

(1). Rayer les mentions inutiles. (2). Exemple : commerçant, artisan. (3). Contrôle de la société au sens de l'article R. 5141-2 du code du travail. (4). Si l'entreprise créée ou reprise par l'épargnant est sise dans un autre Etat membre de l'Union Européenne que la France, les actes équivalents à ceux cités ci-dessus doivent être transmis à Natixis Interépargne.